

## Traite MENA'HOT

### Proposition de plan - Septième chapitre - Daf 74 a et b

#### 74 a

##### Guemara

*Le Omer permet ce qui a déjà pris racine*

*La question de départ : Rabbi Elazar demande : la michna enseigne que, si l'enracinement a eu lieu avant le Omer, alors le Omer rend cette récolte permise. D'où tire-t-on cette règle ?*

- **Première tentative de réponse : à partir du terme « aviv »**
  - *Rabbi Oshaya répond que le Omer doit être apporté à partir de grain arrivé au stade de « aviv », c'est-à-dire pleinement mûr. On pourrait donc en déduire que ce qui n'a pas atteint ce stade ne peut certes pas être utilisé pour l'offrande du Omer elle-même, mais entre néanmoins dans ce que le Omer vient permettre*
    - **Rejet de cette première preuve :** *La Guemara repousse cette lecture. Peut-être que le Omer ne permet que du grain déjà parvenu au tiers de sa maturité, ce qui est déjà proche du stade de « aviv », mais non un simple enracinement.*
  
- **Deuxième tentative de réponse : à partir de l'expression « depuis que la faucille commence » :** *Shmouel propose une autre preuve. Le verset parle du moment « où la faucille commence ». On pourrait comprendre que ce qui n'est pas encore dans un état où l'on peut le couper n'est pas apte à l'offrande du Omer, mais devient néanmoins permis grâce au Omer.*
  - **Rejet de cette deuxième preuve :** *Là encore, la Guemara objecte que l'on pourrait limiter cela à un grain qui a déjà un peu poussé, assez pour servir de fourrage, mais non à un grain qui n'aurait fait que prendre racine.*
  
- **Troisième tentative de réponse : à partir du mot « sur pied » :** *Rabbi Yitzhak propose alors une nouvelle lecture : l'expression « dans le blé sur pied » laisse entendre que ce qui n'est pas encore véritablement dressé dans le champ n'est pas apte pour l'offrande du Omer, mais devient tout de même permis par son intermédiaire.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- **Rejet de cette troisième preuve** : La Guemara rejette encore cette démonstration. Peut-être que le verset inclut seulement un grain un peu plus développé, suffisamment poussé pour se courber sur lui-même, mais pas encore le simple stade d'enracinement.
- **Quatrième tentative de réponse : la preuve décisive de Rava** : Rava donne alors une autre source. Le verset dit : « ce que tu sèmeras ». Le contexte concerne les deux pains, qui viennent permettre pour les sacrifices ce que le Omer a déjà permis à la consommation humaine. Il en résulte que le Omer permet déjà ce qui a pris racine.
  - **Objection à Rava** : Rav Papa objecte : si tel est le raisonnement, alors même ce qui a simplement été semé, sans encore prendre racine, devrait devenir permis.
- **Réponse finale de Rava** : Rava répond que le verset précise : « dans le champ ». Cela signifie que la semence a déjà été absorbée dans la terre et y a pris racine. Ainsi, seule une culture déjà enracinée avant le Omer devient permise.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),  
[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

**Michna**

*On peut moissonner dans un champ irrigué, Beit ha'Shelachin, ou selon certaines versions dans une vallée, mais il ne faut pas mettre le grain en meules/tas.*

- *À Jéricho, on moissonnait avec l'approbation des Sages. En revanche, on mettait le grain en meules/tas contre leur volonté ; malgré cela, les Sages ne protestèrent pas.*

*On peut couper du grain comme fourrage pour nourrir son bétail.*

- *Rabbi Yehouda précise que cette permission ne vaut que si l'on a commencé avant que le grain n'atteigne le tiers de sa croissance. Une fois ce stade atteint, on ne peut plus commencer.*
- *Rabbi Shimon, au contraire, autorise même après le tiers de croissance à commencer la coupe pour nourrir les animaux.*

*On peut moissonner pour préserver de jeunes plantations, soit pour éviter des problèmes de mélanges interdits, soit pour éviter que le blé n'endommage les arbres.*

*On peut aussi couper pour dégager de la place en vue de la bénédiction des endeuillés ou pour éviter l'interruption de l'étude à la maison d'étude.*

*Même lorsque la moisson est autorisée, on ne peut pas faire de gerbes attachées. On peut seulement rassembler les tiges sans les lier.*

*Idéalement, l'orge du Omer doit être coupée alors qu'elle est encore attachée au sol, avec l'intention requise pour la mitsva. S'il n'y en a pas, on peut utiliser des gerbes déjà détachées.*

*Idéalement encore, on prend de l'orge humide. Si cela n'est pas possible, on peut utiliser de l'orge sèche.*

*Enfin, il faut idéalement la couper la nuit. Si elle a été coupée le jour, elle reste valable. Et cette coupe repousse le Chabbat.*

**Guemara****Comment concilier les versets sur la moisson avant le Omer****1. La contradiction de départ**

*Rabbi Binyamin rapporte une contradiction.*

- *D'un côté, un verset laisse entendre qu'on peut moissonner avant d'apporter le Omer.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- De l'autre, un autre verset appelle le Omer « les prémices de votre moisson », ce qui semble exiger qu'il soit la toute première coupe.

## 2. Première résolution : distinguer selon le lieu

- La réponse est la suivante : on ne peut pas moissonner avant le Omer dans un endroit d'où l'on pourrait justement apporter le Omer.
- En revanche, on peut moissonner dans un endroit impropre à cette offrande.

## 3. Hypothèse alternative rejetée

- On aurait pu proposer une autre distinction : peut-être qu'il est seulement interdit de moissonner l'orge, puisque le Omer en provient, mais qu'il serait permis de couper les autres espèces.
  - Cette possibilité est rejetée, car Rabbi Yo'hanan a déjà enseigné qu'aucune des cinq espèces de céréales ne peut être moissonnée avant le Omer.

### Le cas des habitants de Jéricho

#### 1. La difficulté

[La michna distingue entre ce que les Sages ont approuvé et ce qu'ils n'ont pas approuvé à Jéricho.]

Quel est le Tanna qui raisonne en termes de protestation ou d'absence de protestation des Sages ?

**Première réponse : Rabbi Yehouda.**

- **Objection à cette attribution.** Mais la Guemara objecte aussitôt : Rabbi Yehouda ne pense-t-il pas justement que les Sages désapprouvaient la moisson avant le Omer à Jéricho, contrairement à ce que suggère ici la michna ?
- **La berayta rapportée au nom de Rabbi Meïr**

Une berayta enseigne que les habitants de Jéricho accomplissaient six pratiques. Les Sages en approuvaient trois et en désapprouvaient trois.

Parmi celles qu'ils approuvaient, on compte

- le greffage des palmiers tout le jour de la veille de Pessa'h,
- le fait de réciter le Chéma de manière enchaînée,

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- *et la moisson avant le Omer.*

*Parmi celles qu'ils désapprouvaient, on compte*

- *la mise en meules avant le Omer,*
- *l'usage de branches provenant d'arbres consacrés,*
- *et le fait d'ouvrir les clôtures des jardins et vergers pendant les années de famine pour laisser les pauvres venir manger les fruits tombés pendant Chabbat et Yom Tov.*

### **La lecture de Rabbi Yehouda**

- *Rabbi Yehouda répond : si les Sages avaient vraiment approuvé ces pratiques, tout le monde les aurait adoptées, et elles ne seraient pas restées propres à Jéricho.*
  - *Il faut donc comprendre autrement : les Sages désapprouvaient les six pratiques, mais ils ne protestèrent pas contre trois d'entre elles, tandis qu'ils protestèrent contre les trois autres.*
    - *Ils ne protestèrent pas contre le greffage des palmiers, contre la récitation liée du Chéma, et contre la moisson ainsi que la mise en meules avant le Omer.*
    - *Ils protestèrent en revanche contre l'utilisation des branches consacrées, contre l'ouverture des jardins pour les pauvres, et contre le fait de laisser la Péa sur les légumes.*

**Nouvelle difficulté :** *La Guemara objecte alors : dans ce décompte, on n'arrive plus à six pratiques, mais à sept.*

- **Résolution finale :** *La réponse est qu'il faut supprimer la moisson de la liste attribuée à Rabbi Yehouda dans cette berayta. Ainsi, la contradiction disparaît.*

### **La moisson prématurée et son effet sur la Péa**

- *La michna enseigne qu'on peut couper du grain comme fourrage pour le donner à son animal.*
  - **Le lien avec les lois de Péa**
    - *Une autre michna enseigne quels éléments constituent une séparation dans un champ, de sorte qu'il faille laisser une Péa distincte de chaque côté.*
    - *Sont considérés comme des séparations :*
      - *un ravin,*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- un étang ou canal,
- une route publique ou privée,
- un chemin public ou privé utilisé en été comme en hiver,
- un terrain en friche, un champ labouré,
- ou encore une autre espèce semée.
  - Rabbi Meïr ajoute qu'une zone coupée pour le fourrage constitue elle aussi une séparation.
  - Les Sages, au contraire, disent qu'elle ne constitue une séparation que si l'endroit a été labouré.
- **Première explication de Rabbi Meïr** : Rabba bar bar 'Hana, au nom de Rabbi Yo'hanan, explique que Rabbi Meïr suit ici l'opinion de Rabbi Shimon, qui permet de couper du fourrage même après que la culture a atteint un tiers de sa croissance.
  - Il en ressort que, selon cette lecture, couper pour le fourrage n'est pas considéré comme une vraie moisson.
    - **Objection à cette explication** : Rav A'ha bar Houna objecte à partir d'une berayta. Si le milieu d'un champ a été détruit par des sauterelles, mangé par des fourmis ou arraché par le vent, tous reconnaissent qu'il n'y a séparation pour la Péa que si l'endroit a été labouré.
      - Cela semble viser aussi Rabbi Meïr.
  - **Tentative de conciliation** : cette objection peut être résolue si l'on distingue deux cas.
    - La michna de Péa parlerait d'un grain **qui n'a pas encore atteint le tiers de sa croissance** : dans ce cas, Rabbi Meïr considère que la coupe pour le fourrage n'est pas une vraie moisson, et elle sépare le champ.
    - La berayta, elle, parlerait **d'un grain déjà arrivé au tiers de sa croissance** : là, la coupe serait déjà considérée comme une vraie moisson, et il n'y aurait séparation que si l'on a labouré.
  - **Difficulté contre cette conciliation**

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- *Mais si l'on disait que même la michna traite d'un grain déjà arrivé au tiers de sa croissance, alors le raisonnement ne tiendrait plus.*
  - *En effet, si Rabbi Meïr ne considère pas comme moisson une coupe effectuée par un homme, alors à plus forte raison il ne devrait pas considérer comme moisson une destruction causée par des sauterelles, des fourmis ou le vent.*

○ **Deuxième explication : Rabbi Meïr suivrait Rabbi Yehouda**

- *Rav A'ha propose alors une autre lecture. Rabbi Meïr suivrait en réalité Rabbi Yehouda, qui autorise à poursuivre une coupe commencée avant le tiers de croissance, mais interdit de commencer après ce stade.*
- **Objection à cette nouvelle lecture :** *La Guemara objecte toutefois que Rabbi Yehouda ne s'est exprimé qu'à propos d'une coupe destinée aux animaux. Rien ne prouve qu'il dirait la même chose d'une coupe destinée à l'homme.*
  - *Sinon, on aurait dans la michna une controverse à trois positions, ce qui est peu probable ici, car lorsque Rabbi Yehouda dit « à quel moment cela s'applique-t-il ? », il vient généralement expliquer le premier avis plutôt que s'y opposer*

○ **Troisième explication : Rabbi Meïr suivrait Rabbi Akiva**

- *Rav Dimi apporte alors une autre solution : Rabbi Meïr suit l'opinion de son maître Rabbi Akiva, selon laquelle une moisson prématurée, même pour l'homme, n'est pas considérée comme une véritable moisson.*
  - *La preuve en est une michna où Rabbi Akiva enseigne que si l'on a moissonné certaines zones éparses d'un champ en laissant des tiges encore humides, il faut laisser une Péa distincte pour chacune de ces zones.*
  - *Les Sages, eux, disent qu'une seule Péa suffit pour l'ensemble.*
- **Précision de Chmouel sur Rabbi Akiva :** *Rav Yehouda, au nom de Chmouel, précise que Rabbi Akiva ne dit cela que lorsque l'on récolte prématurément pour*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

*en faire des grains grillés, donc avant le tiers de croissance, mais non lorsqu'on récolte pour mettre en réserve.*

- **Nouvelle difficulté** : *La Guemara objecte cependant qu'au nom de Rabbi Yo'hanan, Ravin a rapporté que Rabbi Akiva impose une Péa distincte même lorsqu'on récolte pour stocker le grain.*
  - *Dès lors, si Rabbi Meïr suivait pleinement Rabbi Akiva, il aurait dû aller plus loin que ce qu'il affirme.*
- **Conclusion** : *La réponse finale est que Rabbi Meïr suit Rabbi Akiva sur un point et s'en écarte sur un autre. Il adopte son avis avant le tiers de croissance, mais non après le tiers de croissance.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.com](http://www.torah-box.com) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),  
[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*